



Rapport synthétique

COMPTE

ADMINISTRATIF 2023

Préambule

Le Compte Administratif dresse le bilan des dépenses (mandats) et recettes (titres) effectuées par la Ville sur un exercice donné.

Il permet d'apprécier la réalisation et la gestion effective du budget et constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur. Le compte de gestion, quant à lui, retrace les comptes tenus par le comptable public et la situation patrimoniale de la Ville à la clôture de l'exercice.

La présentation du rapport répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2023,
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la ville par rapport à l'exercice précédent,
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2023 en présentant la structure du budget, les grands équilibres et l'état de la dette.

Tous les comptes sont examinés, qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre, lesquelles ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais modifient néanmoins le résultat, à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement, par exemple.

Tout comme le budget primitif, le compte administratif comporte deux sections, bien distinctes :

- le fonctionnement, relatif à la gestion courante de la commune,
- l'investissement, qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chacune des sections.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Le budget primitif 2023 a été adopté par délibération le 13 avril 2023, puis le budget a fait l'objet de deux décisions modificatives pour ajuster les inscriptions budgétaires.

I. Présentation synthétique du compte administratif 2023

Recettes de fonctionnement (hors cessions)

Chapitres		Total prévu 2023	CA 2023	Tx Exé %
013	Atténuations de charges	17 700,00 €	26 412,87 €	149%
70	Produits des services	403 670,00 €	369 811,88 €	92%
73	Impôts et taxes	5 435 160,00 €	5 487 028,51 €	101%
74	Dotations et participations	2 399 048,00 €	2 560 159,86 €	107%
75	Autres produits de gestion courante	557 600,00 €	563 390,51 €	101%
76	Produits financiers	0,00 €	3,00 €	-
77	Produits exceptionnels (hors cessions)	414 604,76 €	439 427,08 €	106%
78	Reprise de provisions	39 647,00 €	36 622,24 €	92%
Recettes réelles		9 267 429,76 €	9 482 855,95 €	102%
Opérations d'ordre		77 000,00 €	90 581,31 €	118%
Résultat 2022 reporté		1 074 595,24 €		0%
Recettes de fonctionnement		10 419 025,00 €	9 573 437,26 €	92%

Dépenses de fonctionnement

Chapitres		Total prévu 2023	CA 2023	Tx Exé %
011	Charges à caractère général	2 971 340,00 €	2 630 909,73 €	89%
012	Charges de personnel	3 695 000,00 €	3 650 773,68 €	99%
014	Atténuation de produits	83 000,00 €	75 753,00 €	91%
65	Autres charges de gestion courante	1 208 750,00 €	1 186 443,79 €	98%
66	Charges financières	117 000,00 €	111 557,85 €	95%
67	Charges exceptionnelles	15 000,00 €	7 756,17 €	52%
022	Dépenses imprévues	200 000,00 €	0,00 €	0%
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	-
Dépenses réelles		8 290 090,00 €	7 663 194,22 €	92%
Opérations d'ordre		370 000,00 €	539 160,47 €	146%
Virement à la section d'investissement		1 758 935,00 €	0,00 €	0%
Dépenses de fonctionnement		10 419 025,00 €	8 202 354,69 €	79%

Recettes d'investissement

Chapitres		Total prévu 2023	CA 2023	Tx Exé %
024	Cessions	113 000,00 €	102 000,00 €	90%
10	FTCVA et taxe d'aménagement	606 064,73 €	609 257,34 €	101%
13	Subventions reçues	1 289 972,06 €	671 531,16 €	52%
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	750,00 €	-
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	950 000,00 €	-
45	Opérations pour le compte de tiers	410 940,00 €	433 007,04 €	105%
Recettes réelles		2 419 976,79 €	2 766 545,54 €	114%
Opérations d'ordre		435 000,00 €	603 529,07 €	139%
Virement de la section de fonctionnement		1 758 935,00 €	0,00 €	0%
1068		161 935,27 €	161 935,27 €	100%
Recettes d'investissement		4 775 847,06 €	3 532 009,88 €	74%

Dépenses d'investissement

Chapitres		Total prévu 2023	CA 2023	Tx Exé %
020	Dépenses imprévues	218 180,78 €	0,00 €	0%
10	Taxe d'aménagement	35 170,00 €	35 164,44 €	100%
16	Emprunts et dettes assimilés	738 000,00 €	736 229,89 €	100%
20	Immobilisations incorporelles	54 300,00 €	23 896,80 €	44%
204	Subventions d'équipements versées	10 000,00 €	2 250,00 €	23%
21	Immobilisations corporelles	650 928,06 €	379 060,33 €	58%
23	Immobilisations en cours	2 354 737,00 €	1 940 486,91 €	82%
45	Opérations pour le compte de tiers	8 712,00 €	8 710,31 €	100%
Dépenses réelles		4 070 027,84 €	3 125 798,68 €	77%
Opérations d'ordre		142 000,00 €	154 949,91 €	109%
Résultat 2022 reporté		563 819,22 €	0,00 €	0%
Dépenses d'investissement		4 775 847,06 €	3 280 748,59 €	69%

II. La section de fonctionnement

1. Une croissance exceptionnelle des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent en 2023 un montant de **9,4 M€** à comparer à la somme de 8,4 M€ pour l'exercice 2022, **soit une augmentation de 1 M€**.

➤ **Présentation des recettes réelles de fonctionnement par chapitre (hors cessions et résultat)**

Chapitres	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023
Atténuation de charges (013)	20 581,70 €	26 412,87 €	28,33%
Produits des services (70)	361 404,35 €	369 811,88 €	2,33%
Impôts et taxes (73)	5 457 837,75 €	5 487 028,51 €	0,53%
Dotations et participations (74)	2 059 634,11 €	2 560 159,86 €	24,30%
Autres produits de gestion courante (75)	503 491,11 €	563 390,51 €	11,90%
Produits financiers (76)	77,85 €	3,00 €	-96,15%
Produits exceptionnels - hors cessions (77)	34 828,44 €	439 427,08 €	1161,69%
Reprises de provisions (78)	7 328,64 €	36 622,24 €	399,71%
TOTAL	8 445 183,95 €	9 482 855,95 €	12,29%

L'augmentation constatée sur l'exercice 2023 s'explique notamment par :

- la perception d'un nouveau **loyer de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (ISFI)** à compter du 01 juin 2023 (**30 000 €**),
- L'attribution de la dotation « **filet de sécurité** » à hauteur de **140 000 euros**,
- **l'évolution des bases locatives de + 7,9 %** qui a engendré un produit fiscal supplémentaire d'environ **200 000 euros**,
- le **remboursement de la contribution au SIS** par la Communauté de Communes Thann-Cernay d'un montant de **256 000 euros**,
- le **versement de l'indemnité d'assurance** à la suite du sinistre intervenu au complexe tennistique (**380 000 euros**),

5. Une progression maîtrisée des dépenses de fonctionnement en dessous du niveau de l'inflation

Les charges réelles de fonctionnement augmentent d'environ 150 000 euros, soit 2,04 % entre l'exercice 2022 et 2023, tandis que l'inflation a atteint + 4,9%.

➤ Présentation des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre

Chapitres	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023
Charges à caractère général (011)	2 494 327,02 €	2 630 909,73 €	5,48%
Charges de personnel (012)	3 702 945,42 €	3 650 773,68 €	-1,41%
Atténuations de produits (014)	87 616,00 €	75 753,00 €	-13,54%
Autres charges de gestion courante (65)	1 101 077,53 €	1 186 443,79 €	7,75%
Charges financières (66)	117 865,80 €	111 557,85 €	-5,35%
Charges exceptionnelles (67)	6 041,00 €	7 756,17 €	28,39%
TOTAL	7 509 872,77 €	7 663 194,22 €	2,04%

Les principales variations sont les suivantes :

- Le chapitre 011 des charges à caractère général évolue de **+ 5,48 %** principalement à cause de l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'inflation qui a encore été persistante sur l'exercice 2023 ;
- Les subventions de fonctionnement augmentent de **+ 7,75 %** par rapport à 2022, en raison de la hausse de la contribution au SIS (+ 18 000 euros), du versement de l'aide à l'immobilier d'entreprise à la librairie Bisey à compter du mois de juin 2023 (+ 6 000 euros), ainsi que de la participation au fonctionnement du Centre socio-culturel du Pays de Thann (+65 000 euros) ;
- La masse salariale observe une baisse sur l'exercice 2023 de **- 1,41 %** malgré l'intégration en année pleine de la hausse de 3,5 % du point d'indice (01 juillet 2022) et de 1,5 % à compter du 01 juillet 2023 ;
- Les intérêts des emprunts diminuent de **-5,35 % entre 2022 et 2023**, car la ville n'a pas contracté d'emprunt sur 2023.

III. La section d'investissement

1. Les recettes

Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à **2,9 M€** et se ventilent ainsi :

Recettes réelles d'investissement	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2022/CA 2023	% d'évolution
Subventions d'investissement reçues	1 164 952,52 €	671 531,16 €	-493 421,36 €	-42,4%
Dotations et fonds	270 580,59 €	609 257,34 €	338 676,75 €	125,2%
Emprunts et dettes assimilés	2 000 700,00 €	750,00 €	-1 999 950,00 €	-100,0%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 339 776,23 €	161 935,27 €	-1 177 840,96 €	-87,9%
Produits des cessions	14 480,00 €	102 000,00 €	87 520,00 €	604,4%
Autres immobilisations financières	0,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	-
Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	433 007,04 €	433 007,04 €	-
TOTAL	4 790 489,34 €	2 928 480,81 €	-1 862 008,53 €	-38,9%

➤ **Les subventions d'investissement reçues**

Elles sont en baisse car la réalisation de celles-ci suit le rythme de réalisation des projets d'investissements.

➤ **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

Le FCTVA est une dotation qui est calculée sur les dépenses d'investissement éligibles de l'année précédente, dont le **taux est de 16,404 %**.

Une hausse est observée sur 2023 car un volume plus important de dépenses d'investissement a été réalisé sur 2022 par rapport à 2021.

➤ **Taxe d'aménagement**

La commune perçoit une partie de cet impôt qui est payé par les contribuables à la suite d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire par exemple).

Le montant arrêté pour 2023 est de **34 000 euros, en baisse par rapport à 2022**.

➤ **Emprunts et dettes assimilés**

La collectivité n'a pas contracté d'emprunt en 2023.

➤ **L'excédent de fonctionnement capitalisé**

Il correspond à l'excédent dégagé lors d'un l'exercice budgétaire, déduction faite des reports de crédits et permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Pour 2023, son montant est de **161 935 euros**.

➤ **Les produits des cessions**

Cession d'un véhicule (7 000 euros) et du bâtiment de l'ancienne conciergerie des ateliers municipaux (95 000 euros).

➤ **Les autres immobilisations financières**

Remboursement de l'avance ZAC du Blosen par Citivia d'un montant de **950 000 euros**.

➤ **Les opérations pour le compte de tiers**

Solde des opérations pour le compte de tiers en 2023.

2. Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement sont en diminution de **-31,1 %** par rapport à l'exercice 2022 et se répartissent ainsi :

Dépenses réelles d'investissement	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2022/CA 2023	% d'évolution
Subventions d'équipements versées	15 900,00 €	2 250,00 €	-13 650,00 €	-85,8%
Immobilisations corporelles	475 481,81 €	379 060,33 €	-96 421,48 €	-20,3%
Immobilisations incorporelles	14 237,20 €	23 896,80 €	9 659,60 €	67,8%
Immobilisations en cours	3 175 769,68 €	1 940 486,91 €	-1 235 282,77 €	-38,9%
Dotation	10 147,00 €	35 164,44 €	25 017,44 €	246,6%
Emprunts et dettes assimilées	837 580,96 €	736 229,89 €	-101 351,07 €	-12,1%
Opérations pour compte de tiers	5 494,74 €	8 710,31 €	3 215,57 €	58,5%
TOTAL	4 534 611,39 €	3 125 798,68 €	-1 408 812,71 €	-31,1%

Les dépenses réelles d'investissement réalisées à hauteur de **3,1 M€ en 2023** se décomposent ainsi :

➤ **Subvention d'équipements versées :**

Ce compte rassemble les subventions versées au titre de l'opération de ravalement des façades.

- **Immobilisations corporelles :** les travaux réalisés sur les bâtiments scolaires, administratifs, culturels et les acquisitions de mobilier et/ou matériels sont comptabilisés sur ce compte. Pour l'exercice 2023, les principaux investissements ont été les suivants :

- Installation d'un système de climatisation réversible au gymnase du Steinby : **17 000 euros**,
- Travaux de chaufferie : **58 500 euros**,
- Acquisition d'un véhicule fourgon dans la cadre du renouvellement du parc automobile : **40 800 euros**,
- Projet Micro-Folie : **48 000 euros**,
- Installation informatique à l'Hôtel de Ville : **33 000 euros**
- **Immobilisations incorporelles** : les frais d'études et droits de licences pour les logiciels sont comptabilisés sur ce compte, dont **23 000 euros** ont été réalisés pour la vidéo rétrospective de l'année 2023, ainsi que les web séries thannoises.
- **Immobilisations en cours** : ce chapitre, d'un total de **1,9 M€** comptabilise les crédits pour la réalisation des travaux en cours suivants :
 - Construction du complexe tennistique : **1,05 M€**,
 - Rénovation de l'école du Bungert : **240 000 euros**,
 - Travaux à l'Engelbourg : **301 000 euros**
- **Emprunts et dettes assimilées** : Ce chapitre correspond au remboursement du capital de la dette pour **736 300 euros**.
- **Dotations**

La somme de 35 000 euros correspond au remboursement de taxe d'aménagement à la suite de l'annulation d'une autorisation d'urbanisme.

IV. Les résultats de clôture et l'affectation du résultat 2023

L'exercice 2023 a été clôturé avec un excédent de fonctionnement de 2,5 M€, composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2023, soit 1,4 M€ et de la reprise du résultat de fonctionnement 2022 non affecté au financement direct de l'investissement, soit 1,1 M€.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	8 645 647,76 €	8 518 370,69 €	9 675 437,26 €
Dépenses de fonctionnement	7 936 680,12 €	8 210 967,16 €	8 202 354,69 €
Résultat d'exécution	708 967,64 €	307 403,53 €	1 473 082,57 €
Résultat N-1 reporté	1 559 935,57 €	929 126,98 €	1 074 595,24 €
Résultat de fonctionnement	2 268 903,21 €	1 236 530,51 €	2 547 677,81 €

L'exercice 2023 a été clôturé avec un déficit d'investissement de 414 557 euros, composé de l'excédent de l'exécution 2022, soit 149 261 euros et de la reprise du déficit d'investissement 2022 de 563 819 euros.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	2021	2022	2023
Recettes d'investissement	2 612 186,22 €	5 481 498,21 €	3 430 009,88 €
Dépenses d'investissement	2 302 584,50 €	4 615 849,59 €	3 280 748,59 €
Résultat d'exécution	309 601,72 €	865 648,62 €	149 261,29 €
Résultat N-1 reporté	-1 739 069,56 €	-1 429 467,84 €	-563 819,22 €
Résultat d'investissement	-1 429 467,84 €	-563 819,22 €	-414 557,93 €

Le résultat de clôture 2023 a été clôturé avec un excédent global de 2,1 M€, qui est composé d'un excédent de fonctionnement de 2,5 M€ et d'un déficit d'investissement de 414 K€.

En intégrant les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, qui seront repris au budget primitif 2024, le résultat cumulé reste excédentaire à 2,3 M€ et observe une nette amélioration par rapport à 2022.

RESULTAT DE CLOTURE ET RESULTAT CUMULE

	2021	2022	2023
Résultat de fonctionnement	2 268 903,21 €	1 236 530,51 €	2 547 677,81 €
Résultat d'investissement	-1 429 467,84 €	-563 819,22 €	-414 557,93 €
Résultat de clôture	839 435,37 €	672 711,29 €	2 133 119,88 €
Restes à réaliser (recettes)	1 011 066,74 €	920 806,48 €	672 022,08 €
Restes à réaliser (dépenses)	921 375,13 €	518 922,53 €	437 428,46 €
Résultat cumulé	929 126,98 €	1 074 595,24 €	2 367 713,50 €

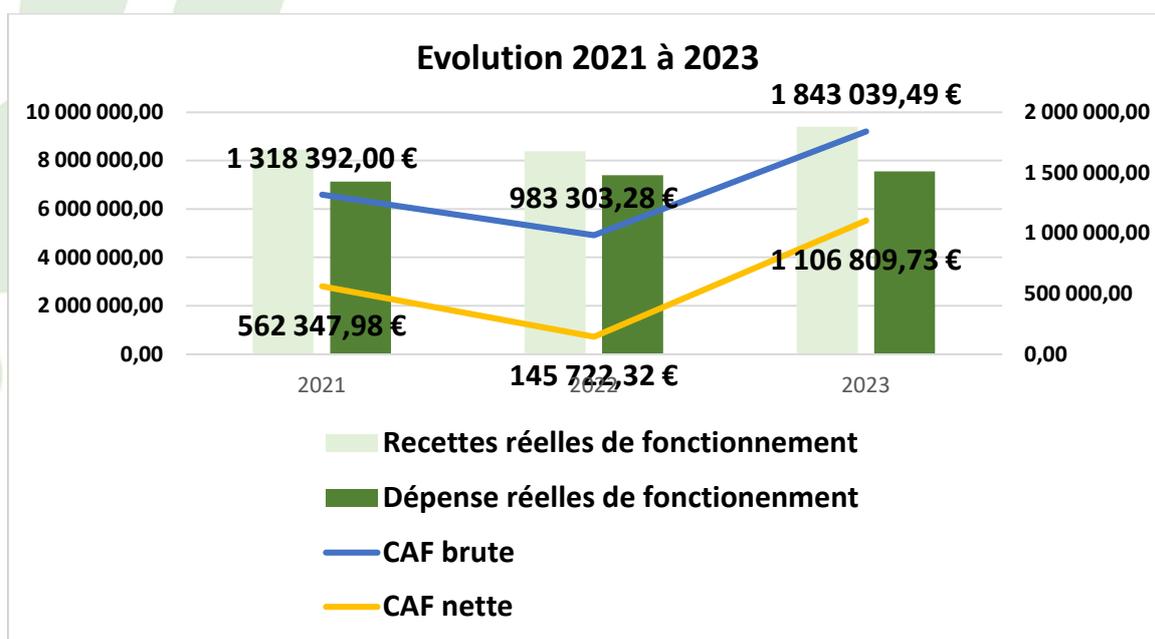
V. Les épargnes brutes et nettes

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes réelles de fonctionnement	8 447 164,42 €	8 384 978,35 €	9 404 067,84 €
Dépenses réelles de fonctionnement	7 128 772,42 €	7 401 675,07 €	7 561 028,35 €
Dont intérêts des emprunts	122 652,66 €	115 502,14 €	110 354,65 €
CAF brute	1 318 392,00 €	983 303,28 €	1 843 039,49 €
Remboursement du capital des emprunts	756 044,02 €	837 580,96 €	736 229,76 €
CAF nette	562 347,98 €	145 722,32 €	1 106 809,73 €
Taux d'épargne brute	15,61%	11,73%	19,60%

La capacité d'autofinancement financière (CAF) brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle est l'indicateur pertinent de la capacité de désendettement de la collectivité et doit impérativement couvrir le remboursement en capital de la dette.

- **La CAF brute** atteint son plus haut niveau depuis 2021, soit **1,8 M€**,
- **La CAF nette** correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. Elle désigne ainsi les ressources propres que la collectivité utilisera pour autofinancer ses investissements nouveaux. Par rapport à 2021, **elle double quasiment son montant pour atteindre 1,1 M€ en 2023**,
- **Le taux d'épargne brute** est un ratio qui indique la part des recettes réelles de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement.



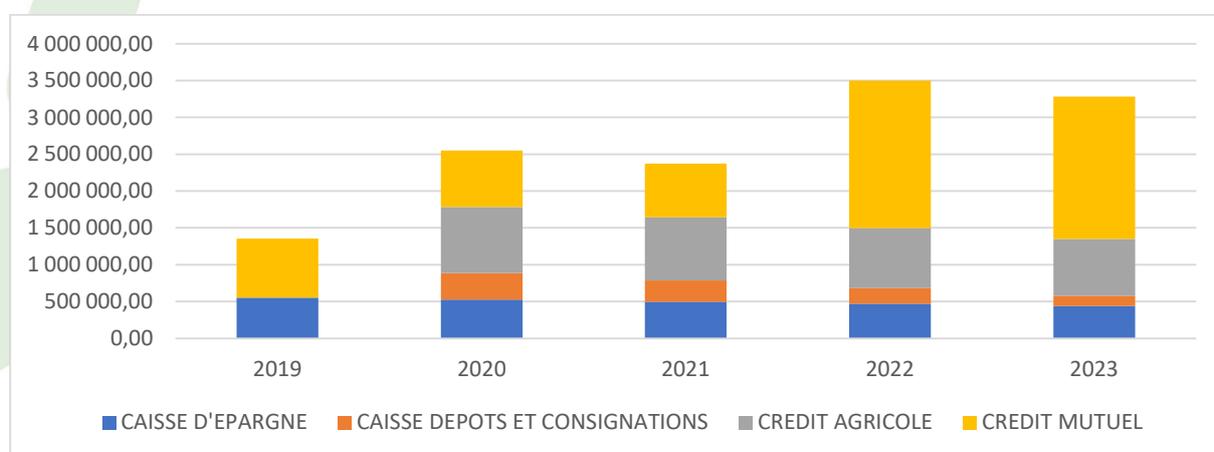
VI. La dette communale

La dette communale est composée de 15 emprunts, avec un capital restant dû au 31 décembre 2023 de **5 885 096 euros**.

Au cours de l'exercice 2023, la ville de Thann n'a pas contracté de nouvel emprunt et l'absence de tirage sur la ligne de trésorerie a permis de ne pas payer d'intérêts supplémentaires.

L'annuité de la dette d'un montant de 847 608 euros 2023 est composée de 736 229 euros de remboursement en capital et 111 378 euros en intérêts.

➤ Répartition des emprunts par organismes prêteurs :



➤ Répartition taux fixes/taux variables :

La dette est sécurisée avec **86,6 %** d'emprunts à taux fixes en 2023. De plus les deux prêts à taux variables sont en fin d'échéancier, l'un termine en 2024 et l'autre en 2025.

Année	Emprunts en cours	Taux fixe	Taux variable
2019	17	15	2
2020	17	15	2
2021	15	13	2
2022	16	14	2
2023	15	13	2

➤ **Profil d'extinction de la dette :**



➤ **Ratios de la dette :**

En €	2019	2020	2021	2022	2023
Capital restant dû début d'exercice	7 055 858,74 €	7 094 899,18 €	6 214 951,02 €	5 458 907,00 €	6 621 326,04 €
Emprunt nouveau	900 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €
Remboursement en capital	860 959,56 €	879 948,16 €	756 044,02 €	837 580,96 €	736 229,76 €
Capital restant dû fin d'exercice	7 094 899,18 €	6 214 951,02 €	5 458 907,00 €	6 621 326,04 €	5 885 096,28 €
Endettement par habitant	896	785	690	837	736
Ratio Désendettement fin d'exercice	7,68	4,63	4,14	6,73	3,19
Taux d'endettement	86,58 %	76,25 %	64,62 %	78,97 %	62,59 %

Le niveau d'endettement s'apprécie à travers trois ratios principaux :

- **Le taux d'endettement** (rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) permet de vérifier que l'endettement de la collectivité est soutenable. **Au 31 décembre 2023, il est de 62,59 %**. Pour mémoire, en 2022, il était de 78,97 %,
- **La charge de la dette** pour les emprunts (rapport entre l'annuité de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) représente 9 %,
- **La capacité de désendettement** (rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute), révèle le nombre d'années d'épargne nécessaire à la ville de Thann pour rembourser la totalité du stock de dette (à la condition d'y consacrer la totalité de l'épargne brute).

Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges de manœuvres importantes.

Au 31 décembre 2023, elle s'établit à 3,19 années.